



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 10 février 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 16 février 2010 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, 1<sup>er</sup> adjoint.

Etaient présents : 12

M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, adjoints,  
MMES et MM. ADLOFF Etienne, ROSSI Sébastien, HOFF Corinne, Philippe SCHUHLER, Maximilien ZAEPPFEL, Anne-Marie BELENFANT, M. Olivier KEMPF, Mme Myriam WINKLER, M. Guy JACOB

Absents excusés : 7

M. Gérard ZIPPERT, qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER  
Mme Christiane SCHEPPLER, qui donne procuration à M. Claude HAULLER  
M. Jean-Marie GLEITZ, qui donne procuration à M. Michel DIETRICH  
M. Romain BURRUS qui donne procuration à Mme Sabine LEISER  
Mme Annie MICHEL qui donne procuration à Mme Corinne HOFF  
M. Pierre LEVYCKYJ  
M. Pierre Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

En l'absence de M. le Maire, la présidence du Conseil est assurée par le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Claude HAULLER.

L'adjoint Claude HAULLER sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : point 15 - Venue des jurés « Meilleur Riesling du monde - Prise en charge de la facture de transport »

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2010..... 2
- 2) Zone artisanale du Wasen- acquisition du lot n° 7 ..... 2
- 3) Camping - reconduction de la délégation de service public ..... 3
- 4) Mission Moe - Maison des compagnons - attribution du marché ..... 3
- 5) Dématérialisation des actes ..... 4
- 6) Mise en place d'un document de gestion des risques professionnels ..... 5
- 7) Mise en place d'une commission de travail « Foyer culturel Georges Meyer » ..... 6
- 8) Recrutement d'un Contrat aidé..... 6

9) Personnel technique - avancement de grade 2010 .....	6
10) Subvention au Centre de loisirs .....	7
11) Subvention aux associations sportives : .....	7
12) Demande de subvention de l'école élémentaire.....	7
13) Subvention pour ravalement de façades .....	8
14) Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 -tenue du bureau de vote .....	9
15) Venue des jurés « Meilleur Riesling du monde - Prise en charge de la facture de transport » ...	10
16) Divers .....	10
a) Résiliation de la convention d'occupation du domaine public sur la RD 1422 pour l'exploitation d'une friterie .....	10

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2010**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/01/2010, distribué aux conseillers avec la convocation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

### **2) Zone artisanale du Wasen- acquisition du lot n° 7**

La Sté EST LASER TECHNOLOGIE représentée par M. Hubert RUEFF et actuellement basée à EFIG a fait une demande de réservation du lot n°7 situé dans la zone artisanale du Wasen.

Vu la demande présentée par M. RUEFF en date du 02/02/2010,

Le Conseil Municipal décide,

De céder le lot 7 d'une superficie de 16,43 ares à la SCI DU BERNSTEIN au prix de 2400 € HT l'are

Charge le Maire de signer l'acte de vente chez le notaire - Me REBISCHUNG - EFIG

### 3) Camping - reconduction de la délégation de service public

Vu l'entretien avec M. MASTIO, et M. le Maire et l'adjoint Claude HAULLER

Le Conseil Municipal,

- Décide de reconduire la délégation de service public de la gestion du camping pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> Mars 2010 au 28 février 2011 à la SA Camping de l'Ours ;
- Valide les tarifs ci-dessous

Forfait avec douche	
Camping car avec 2 adultes (eau comprise) :	8,70 €
Caravane avec 2 adultes :	7,50 €
Tente avec 2 adultes :	7,00 €
Adulte supplémentaire :	2,10 €
Enfants de - de 13 ans :	1,85 €
Voiture :	1,70 €
Moto :	1,70 €
Electricité :	2,10 €

- Fixe le fermage du bail à 150 € par mois, et décide d'indexer ce bail sur l'indice des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit 117,47.
- Vu la proposition la Commission administrative du 09/02/2010, Décide de fixer un tarif forfaitaire d'intervention pour l'enlèvement des feuilles par le personnel communal à 250 € par jour d'intervention pour 2 personnes sur la base d'une journée de travail de 7 H.

Il est rappelé à l'exploitant que la taxe de séjour qu'il perçoit sera à reverser à la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg.

### 4) Mission Moe - Maison des compagnons - attribution du marché

Vu la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre qui a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la maison des compagnons, rue Théophile Bader (maison attenante à la Tour d'Ebersheim,

Vu la déclaration de travaux accordée en date du 01/02/2010 pour la réalisation de ces travaux ;

Vu les résultats de la consultation :

Coordonnées du MOE	Honoraires	Délais
M. OZIOL	13 %	mai 2010 à octobre 2011
M. BURLET PLAN cabinet l'Architecture IMAGINE	11,5 %	au besoin du Maître d'ouvrage
M. ISNER	8 %	au besoin du maître d'ouvrage

Le Conseil municipal décide de retenir,

La proposition de l'architecte M. Jean-Luc ISNER pour une mission de maîtrise d'œuvre complète pour des honoraires fixés à 8 %, sur une base de travaux de 225 000 € HT;

Il est rappelé qu'une partie des travaux (couverture, zinguerie, sols, ravalement de façades...) sera effectuée en régie par l'Union compagnonique des Devoirs qui occupera en contrepartie le bâtiment.

## 5) Dématérialisation des actes

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 17 mars 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et Chambersign ;

## 6) Mise en place d'un document de gestion des risques professionnels

*Le Conseil, après en avoir délibéré :*

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 9 octobre 2009,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif

## 7) Mise en place d'une commission de travail « Foyer culturel Georges Meyer »

Afin de pouvoir avancer sur l'aménagement intérieur du futur foyer culturel Georges Meyer,

Le Conseil municipal,

décide de créer une commission composée de Conseillers municipaux pour plancher sur ce projet ;

La Commission sera composée de :

- Gérard ZIPPERT
- Claude HAULLER
- Sabine LEISER
- Michel DIETRICH
- Christiane SCHEPPLER
- Annie MICHEL
- Anne-Marie BELENFANT
- Guy JACOB
- Myriam WINKLER
- Philippe SCHUHLER
- Corinne HOFF
- Les membres de la commission bâtiment à savoir :
  - Sébastien ROSSI
  - Olivier KEMPF
  - Jean-Marie GLEITZ

Cette commission sera élargie à toute personne extérieure intéressée par ce projet.

## 8) Recrutement d'un Contrat aidé

La Commune de Dambach La Ville souhaite procéder au recrutement d'un Contrat unique d'insertion (CUI) à compter du 22 février 2010.

Vu l'évolution des dispositifs des contrats aidés par l'Etat au 01/01/2010 ;

Etant donné que les personnes demandeuses d'emploi depuis plus de 12 mois, quel que soit leur âge peuvent bénéficier du dispositif d'aide prévu par l'Etat dans le cadre d'un contrat dénommé CUI (contrat unique d'insertion) ;

Que cette aide, dont peut bénéficier notre collectivité est fixée à 90 % du salaire brut

Le Conseil Municipal,

Décide de modifier la décision du Conseil Municipal du 24/11/2009 par laquelle il était décidé de créer un poste pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat CAE - passerelle ;

Décide de procéder à la création d'un poste au sein du service technique d'un Contrat Unique d'Insertion, pour une durée de 1 an à compter du 22/02/2010 et à raison de 24H/semaine;

Charge le Maire ou l'adjoint Claude HAULLER de signer les pièces relatives à cette embauche ;

## 9) Personnel technique - avancement de grade 2010

Le Conseil Municipal décide de créer les grades suivants au 01/03/2010 :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - poste à temps complet
- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe - avec un coefficient d'emploi de 29H30

Les agents bénéficiaires se verront augmenter leur rémunération comme suit :

- l'adjoint technique passe de l'indice brut 413 à l'indice brut 446
- l'Atsem passe de l'indice brut 374 à l'IB 398

## 10) Subvention au Centre de loisirs

Le Conseil Municipal soutient les enfants de Dambach participant au Centre aéré par une subvention fixée à 2,60 € / par jour et par enfant.

Mme Sabine LEISER sort de la salle.

Le Conseil municipal décide,

- De verser une subvention à hauteur de 2,60 €/par jour et par enfant originaire de la Commune pour le Centre de Loisirs qui sera organisé cet été
- Charge le Maire de verser la subvention sur présentation des justificatifs de l'association

Pour information en 2009, la Commune a versé une participation de 5 306,60 € pour le Centre de Loisirs de l'année.

## 11) Subvention aux associations sportives :

L'an dernier, le Conseil Municipal dans sa séance du 10/02/2010 a décidé de revaloriser les subventions de fonctionnement comme suit : 31 € par année civile par licencié de moins de 18 ans, avec un minimum de 1550 €.

Vu la proposition de la commission administrative de revaloriser les subventions à 33 € par licencié de moins de 18 ans, avec un minimum de 1650 € ; ce compte tenu des frais de location du gymnase intercommunal qui ont beaucoup augmentés

Le Conseil Municipal décide

de verser au titre de l'année 2010 les subventions qui suivent aux associations sportives de Dambach-La-Ville :

Tennis :	81 jeunes x 33 € =	2 673 €
USD (football) :	21 jeunes x 33 € =	693 €
Cercle St Sébastien :	25 jeunes x 33 € =	825 € (minimum)
Handball :	121 jeunes x 33 € =	3 993 €

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2010

Charge le Maire des présentes.

## 12) Demande de subvention de l'école élémentaire

Dans le cadre de la préparation du budget pour l'année 2010, le Directeur de l'école Élémentaire sollicite deux subventions à la coopérative scolaire ;

- Projet danse des classes CE2 et CM2 de Mmes HERTRICH et VILMEN

Le projet danse s'articule autour de 2 points :

- la préparation et la présentation d'un spectacle de danse qui eu lieu le 30 janvier 2010 - la participation à un ballet à Strasbourg

Le coût de l'entrée à ce ballet est chiffré à 5,50 €/ enfant.

L'école sollicite une subvention de 5,50 € x 60 enfants soit 330 €.

Le transport sera financé dans le cadre du budget transport annuel que finance la Commune.

- Projet voile- CM1 - classe de M. FERLET

Les élèves du CM1 effectueront un stage de voile sur le plan d'eau de Plobsheim des 10 au 12 mai prochains, sous la direction de l'école de voile de Strasbourg.

L'ensemble des travaux menés en classe et lors de ce séjour permettra l'écriture d'un carnet de bord informatique qui sera disponible sur le net et dans une version sur CD.

Le coût du stage de voile est de 68 € par enfant pour 3 jours soit 1700 € au total.

L'école sollicite de la Commune une aide de 8 €/enfant soit une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal,  
Décide de participer aux deux projets et de verser sous forme de subvention exceptionnelle, les sommes de 330,00 € et de 200,00 € à la coopérative scolaire.

### **13) Subvention pour ravalement de façades**

Vu la demande de subvention pour ravalement de façades déposée par M. HAEGELE Michel domicilié à Dambach-La-Ville ;

Le Conseil Municipal,  
Décide d'attribuer une subvention de 170,50 € à M. Michel HAEGELE, pour le ravalement des façades de la maison sise 4 rue des Bleuets



14) Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 -tenue du bureau de vote

Tableau de présence du 14 mars 2010 :

8 h 00 à 10 h 00	1. Olivier KEMPF 2. Christiane SCHEPPLER 3. Gérard ZIPPERT
10h 00 à 12 h 00	1. Guy JACOB 2. Pierre LEVYCKYJ 3. Michel DIETRICH
12 h 00 à 14 h 00	1. Sabine LEISER 2. Etienne ADLOFF 3. Anne-Marie BELENFANT
14 h 00 à 16 h 00	1. Jean-Marie GLEITZ 2. Sébastien ROSSI 3. Pierre-Nicolas MERSIOL
16 h 00 à 18 h 00	1. Claude HAULLER 2. Philippe SCHUHLER 3. Myriam WINKLER

Tableau de présence du 21 mars 2010 :

8 h 00 à 10 h 00	1. Christiane SCHEPPLER 2. Gérard ZIPPERT 3. Michel DIETRICH
10h 00 à 12 h 00	1. Olivier KEMPF 2. Pierre LEVYCKYJ 3. Romain BURRUS
12 h 00 à 14 h 00	1. Sabine LEISER 2. Etienne ADLOFF 3. Anne-Marie BELENFANT
14 h 00 à 16 h 00	1. Jean-Marie GLEITZ 2. Pierre-Nicolas MERSIOL 3. Sébastien ROSSI
16 h 00 à 18 h 00	1. Claude HAULLER 2. Philippe SCHUHLER 3. Myriam WINKLER

Dépouillement à partir de 18 H. La présence de tous les conseillers municipaux disponibles est souhaitée.

#### 15) Venue des jurés « Meilleur Riesling du monde - Prise en charge de la facture de transport »

L'adjoint Claude HAULLER explique aux conseillers municipaux, que la dégustation pour la désignation du meilleur riesling du Monde aura lieu le 13 mars 2010 à Strasbourg.

Une partie récréative pour les jurés sera organisée sur Dambach-La-Ville à la Laube, suivi d'un repas chez un restaurateur dambachois.

Il s'agit de prendre en charge les frais de déplacement des jurés de Strasbourg à Dambach (aller-retour).

Le Conseil Municipal valide la prise en charge de ces frais de transport estimés à environ 430 € TTC.

#### 16) Divers

##### a) Résiliation de la convention d'occupation du domaine public sur la RD 1422 pour l'exploitation d'une friterie

M. Francis FONCK qui exploitait une friterie sur le parking de la RD 1422 nous a informés de sa volonté de résilier la convention d'exploitation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

##### b) Journée OSCHTERPUTZ

La journée nettoyage de printemps qui sera effectuée avec l'appui du SMICTOM et des associations locales aura lieu le 27 mars 2010.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir se réserver cette date.

La séance est levée à 20H45.

Le Président de séance  
Claude HAULLER

